

Tous à Strasbourg le 14 février !

Pour une directive au service de l'emploi

À partir du 14 février, la directive Services est discutée au Parlement européen. Pour la CFDT, une directive Services doit :

- permettre le développement de l'emploi dans l'UE ;
- apporter des garanties sociales indispensables et faisant de la construction européenne un moyen de progrès social.

Le texte qui est présenté au Parlement européen répond en partie à ces objectifs, mais il doit encore être amélioré. C'est la raison de la manifestation de la CES à Strasbourg.

- **L'action syndicale engagée depuis des mois a permis d'obtenir des modifications importantes du projet initial (directive Bolkestein) :**

- les entreprises doivent respecter l'ensemble des droits sociaux du pays dans lequel elles exercent leur activité ;
- de nombreux secteurs des services sont maintenant exclus de la « libéralisation des services ». C'est en particulier le cas des services de la santé, de l'audiovisuel et du cinéma du principe du pays d'origine.

- **Le Parlement, la Commission les gouvernements ne doivent pas remettre en cause ce résultat, mais l'améliorer par :**

- l'abandon du principe du pays d'origine sur tous les aspects ;
- l'adoption d'une directive spécifique sur le secteur de l'intérim ;
- l'adoption d'une directive cadre sur les Services d'intérêt général qui les définisse conformément à la Charte des droits fondamentaux pour laquelle nous avons manifesté à Nice en 2000 ;
- une plus grande clarté dans le champ d'application de la directive ;
- la mise en place de moyens de contrôle de l'activité des entreprises de services s'implantant dans un Etat-membre différent de leur pays d'origine.



Pour une directive au service De l'emploi et des droits des salariés en Europe !